

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL
DE LA METROPOLE**

**APPROBATION DE L'AVENANT 1 AU PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION DU
NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)
DE 9 QUARTIERS D'INTÉRÊT NATIONAL ET DE 5 QUARTIERS D'INTÉRÊT
RÉGIONAL À MARSEILLE - ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° DEVT 009-
6962/19/BM DU 24 OCTOBRE 2019**

Suite aux échanges avec les services de l'Etat et de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine une modification administrative des documents contractuels est apparue nécessaire postérieurement à la signature de cette délibération métropolitaine ; cependant, cette modification n'a aucune incidence sur le montant de la participation de la Métropole au programme d'action conduit dans le cadre du protocole et de son avenant déjà délibéré.